

(/)

COMMISSION DE LA CULTURE ET DE
L'ÉDUCATION

Déposé le : 3 mai 2017

N° : 1CE-067

Secrétaire : [Signature]

(/)

(/)

Communiqué - 14 janvier 2017

« Nous proposons les avancées les plus audacieuses pour la langue française depuis la loi 101 » - Jean-François Lisée

J'aime 109

Tweeter

Québec, le 14 janvier 2017 – Le chef du Parti Québécois, Jean-François Lisée, et son lieutenant pour la langue française, Maka Kotto, proposent des mesures audacieuses et une approche pragmatique pour faire avancer la langue française au Québec, dans le cadre du dévoilement de la proposition principale aux membres du Parti Québécois.

Le chapitre 4.1 de la proposition principale, **Consolider le statut du français comme langue officielle et commune du Québec**, vise à affirmer le français comme langue commune, notamment comme langue du travail. « Pour le français, nous allons faire preuve d'une audace nouvelle. Jamais auparavant nous n'avons proposé de réclamer une réelle connaissance du français à 100 % des nouveaux arrivants. Jamais nous n'avons proposé un examen de français sérieux, opérationnel, obligatoire, pour l'obtention des diplômes de cégep et d'université anglophones. Faire reculer le bilinguisme en milieu de travail, c'est aussi réduire le nombre d'unilingues anglophones au Québec au sein de chaque cohorte d'étudiants collégiaux et universitaires. Jamais nous n'avons eu l'audace de le faire. Aujourd'hui, nous l'avons.

Pour renverser le déclin du français sur l'île de Montréal, renverser la vapeur, il y a une condition indispensable : une majorité nette de francophones habitant l'île de Montréal. Nous sommes à la veille du jour où moins de 50 % des habitants sur l'île auront le français comme langue d'usage à la maison, comme langue de transmission. Si on passe en bas de ce cap, comment voulez-vous qu'on intègre correctement les nouveaux arrivants pour lesquels le français n'est pas la langue première? Le Parti Québécois doit avoir l'audace d'affirmer que le maintien d'une nette majorité de francophones sur l'île de Montréal est un objectif national légitime et indispensable. Cet objectif passe nécessairement par la rétention des familles; nous allons leur donner les conditions pour rester à Montréal.

« Nous avons une détermination renforcée d'étendre la loi 101 et de la rendre obligatoire aux moyennes entreprises ainsi qu'aux entreprises sous juridiction fédérale, et de tourner le dos au bilinguisme institutionnel. L'effet combiné de ces mesures nous permettra d'enrayer le déclin du français et de prolonger puissamment la grande portée de la loi 101. Et si on faisait exprès, ensemble, de choisir les combats qui sont à la fois les plus efficaces pour le progrès du français et les plus rassembleurs? Si on essayait ça, pour une fois? Avec un gouvernement du Parti Québécois en 2018, nous aurons des victoires pour le français », a lancé Jean-François Lisée aux militants réunis lors du conseil national.

« L'enseignement du français doit être valorisé et renforcé à chaque étape du parcours scolaire, pour les jeunes qui fréquentent les réseaux francophones ou anglophones. Les heures d'enseignement du français seront augmentées. Dans le même esprit, nous devons rendre les cégeps francophones plus attractifs, en permettant aux étudiants des cégeps francophones qui le désirent et qui démontrent une maîtrise du français suffisante de suivre un parcours d'anglais enrichi qui pourra comporter une session dans un cégep anglophone. Il faut également s'assurer que chaque finissant d'une université québécoise, francophone ou anglophone, puisse réussir sur le marché du travail francophone. Nous entamerons donc un dialogue avec les institutions universitaires afin que la connaissance du français soit une condition d'obtention du diplôme », a par ailleurs ajouté Maka Kotto.

Voici d'ailleurs l'ensemble des propositions déposées pour consolider le statut du français comme langue officielle et commune du Québec, ainsi que pour atteindre l'objectif de francisation 100 % :

4.1. Consolider le statut du français comme langue officielle et commune du Québec

Notre État devra toujours promouvoir notre langue officielle et commune. Avec l'indépendance, le Québec disposera enfin de toute la marge de manœuvre dont il a besoin pour mettre sur pied une politique linguistique structurante et cohérente. D'ici là, il peut néanmoins agir de façon à renforcer le français là où il a été affaibli par des années d'inaction.

1) Faire véritablement du français la langue de l'État, des municipalités et des autres organismes de l'administration publique : - Enchâsser dans une constitution québécoise le statut du français comme langue officielle et commune; - Enchâsser dans la Charte des droits et libertés de la personne du Québec un droit de vivre et de travailler en français au Québec, de même qu'un droit à la francisation; - Renforcer l'application du droit et du devoir des employés des secteurs public et parapublic de travailler en français; - Appliquer résolument une politique consistant à offrir activement services, information ainsi que documents en français aux citoyens, particulièrement à ceux issus de l'immigration.

2) Déployer des politiques afin d'assurer le maintien, sur l'île de Montréal, d'une nette majorité de francophones, notamment par une politique active et ambitieuse de rétention des familles sur l'île, en appliquant les recommandations élaborées en 2013-2014 dans le rapport Montréal=Familles, mais abandonnées par le gouvernement libéral.

3) Renforcer le français comme langue d'enseignement :

L'enseignement du français doit être valorisé et renforcé à chaque étape du parcours scolaire, pour les jeunes qui fréquentent les réseaux francophones ou anglophones.

Au primaire et au secondaire, en :

- Augmentant le nombre d'heures consacrées au français dans les écoles primaires et secondaires des réseaux francophones et anglophones;

- Réservant les cours d'anglais intensifs aux seuls élèves ayant démontré une connaissance suffisante du français.

Au niveau collégial :

Le choix des cégeps anglophones par une trop grande proportion d'élèves allophones doit être renversé par une action robuste pour rendre les cégeps francophones plus attractifs sur tous les plans, notamment dans leur offre linguistique, en :

- a. Permettant aux étudiants des cégeps francophones qui le désirent et qui démontrent une maîtrise du français suffisante de suivre au cégep un parcours en anglais enrichi qui pourra comporter une session dans un cégep anglophone;

Ainsi, les étudiants allophones et francophones qui choisissent aujourd'hui un cégep anglophone afin d'y acquérir une meilleure connaissance de l'anglais pourront atteindre le même objectif, légitime, mais en choisissant pour y arriver le cégep francophone.

De même, un effort supplémentaire doit être entrepris pour assurer une bonne connaissance du français aux diplômés des collèges anglophones, notamment en :

- b. Instaurant une épreuve uniforme de français dans tous les cégeps, y compris les cégeps de langue anglaise;
- c. Incitant fortement les étudiants des cégeps anglophones à suivre un parcours de français enrichi comportant une session entière dans un cégep francophone.

Déployer des politiques afin d'assurer le maintien, sur l'île de Montréal, d'une nette majorité de francophones, notamment par une politique active et ambitieuse de rétention des familles sur l'île, en appliquant les recommandations élaborées en 2013-2014 dans le rapport Montréal=Familles, mais abandonnées par le gouvernement libéral.

Au niveau universitaire, en :

Le réseau universitaire québécois est une des grandes réussites du Québec moderne. Le fait qu'on y trouve des institutions francophones et anglophones de grand renom est un atout et personne ne remet en cause la possibilité, pour chaque étudiant, de choisir les études universitaires de son choix.

Il faut cependant s'assurer d'une part que les finissants de toutes nos universités, y compris anglophones, aient les compétences requises pour réussir dans un marché du travail francophone. De même, il serait normal que les filières limitées ou contingentées soient offertes aux étudiants dans une proportion proche de la composition linguistique, donc des besoins, du Québec.

Finalement, il faut prendre concrètement en compte le déséquilibre entre la capacité des universités anglophones d'attirer des étudiants étrangers et celle des universités québécoises, et pallier ce déséquilibre.

Cela peut se faire en :

Entamant avec les universités anglophones un dialogue pour que leurs étudiants issus du Québec maintiennent ou améliorent leur français tout au long de leur cursus et que leur connaissance du français soit une condition d'obtention de leur diplôme; que l'initiation au français fasse partie du cursus de leurs étudiants venus de l'extérieur du Québec;

Identifiant, dans les domaines où les inscriptions aux études universitaires sont limitées par un manque d'espace, d'équipement ou de personnel, ou encore contingentées en concertation avec les ordres professionnels, une stratégie visant une répartition linguistique plus respectueuse du poids du français et de l'anglais au Québec;

Limitant les exemptions de droits de scolarité dans les ententes bilatérales avec les gouvernements étrangers aux seuls étudiants suivant une formation en français dans un établissement universitaire francophone. Cette politique devrait être révisée si les universités anglophones s'avéraient incapables de recruter une proportion d'étudiants étrangers au moins équivalente au poids démographique des anglophones au Québec;

Favorisant le français langue de la recherche, notamment en s'assurant que les fonds subventionnaires encouragent davantage les chercheurs qui privilégient la publication de leurs travaux en français.

1) Renforcer le français langue de travail :

- Soumettre les entreprises de 25 à 50 employés à la procédure de certification de francisation, tout en leur offrant l'accompagnement et le soutien appropriés;
- Appliquer la Charte de la langue française aux entreprises de juridiction fédérale;
- Permettre aux travailleurs de déposer des plaintes anonymes à l'OQLF lorsque des postes offerts requièrent une connaissance d'une langue autre que le français sans que cela soit nécessaire;
- Instaurer des comités de francisation dans les établissements publics de grande taille tels que les hôpitaux;
- Resserrer les critères qui permettent aux entreprises d'exiger l'anglais à l'embauche et sensibiliser les entreprises au droit de travailler en français de tous les Québécois, particulièrement de ceux issus de l'immigration;
- Défendre les droits des salariés francophones à travailler en français au sein de la fonction publique fédérale et des Forces armées canadiennes.

2) Promouvoir le français comme langue des affaires et du commerce :

- Obliger les entreprises affichant une marque de commerce unilingue dans une langue autre que le français à y ajouter un générique en français et à respecter le principe de la nette prédominance du français sur l'ensemble de leur devanture;
- Lancer une campagne de sensibilisation à l'importance du français sur les réseaux sociaux et à l'existence d'obligations linguistiques applicables, même sur Internet;
- Rendre annulables les contrats d'adhésion rédigés dans une langue autre que le français sans que cela résulte d'un consentement explicite de tous les cocontractants;
- Prévoir, pour les institutions financières, une obligation de se doter d'une politique linguistique favorisant le français;
- Envoyer un signal très fort que l'embauche de personnel qui peut s'adresser correctement en français à la clientèle en tout temps est un élément indispensable d'une saine pratique d'affaires au Québec;
- S'assurer que toute entreprise soit en mesure de fournir un service en français à toute personne souhaitant l'obtenir.
- Favoriser activement, en particulier à Montréal, une culture d'entreprise qui fait en sorte que si l'utilisation de l'anglais ou d'autres langues pour transiger avec la clientèle et les partenaires extérieurs est évidemment essentielle dans une économie mondialisée, le français, lui, est la langue des interactions entre les salariés, cadres et patrons québécois.

3) Faire rayonner le français dans le monde :

Le gouvernement du Québec a beaucoup fait pour la promotion du français, de la Francophonie et de la diversité culturelle à l'extérieur de ses frontières. Il doit poursuivre ce travail, en :

- a. Communiquant uniquement en français avec les gouvernements étrangers ayant le français comme langue officielle, ainsi que dans les organisations internationales;
- b. Encourageant la multiplication des ententes entre des établissements d'enseignement québécois et français;
- c. Faisant la promotion de l'adoption d'une convention internationale sur la diversité linguistique;
- d. Encourageant le français dans les milieux scientifiques, les relations commerciales et l'univers virtuel, y compris en matière de commerce électronique.

4.4. Assurer la réussite de chaque immigrant

(...)

1) Atteindre l'objectif de francisation 100 % :

- Assurer une connaissance intermédiaire ou avancée du français pour chaque travailleur qualifié sélectionné;
- Assurer aux réfugiés une période de francisation et d'adaptation rémunérée;
- Inscrire dans la loi le droit à la francisation pour chacun;
- Sensibiliser l'ensemble des immigrants au devoir civique de francisation, permettant notamment de participer pleinement aux débats publics;
- Bonifier de façon importante le financement et l'organisation de la francisation au Québec.



(<http://facebook.com>)



(<http://facebook.com>)



(<http://facebook.com>)



(<http://facebook.com>)



Faites un don

(<https://www.pes.electionsquebec.qc.ca/services/ses0022.fiche.contribution/identification-identite.php>)



Impliquez-vous

(<http://mon.pq.org/>)



Devenez membre

(<http://carte.pq.org>)



Affichez-vous

(<http://mon.pq.org/outils/images>)



Nos documents

(<http://mon.pq.org/outils/documents>)